

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2022

Le Val
d'Amour
Communauté
de Communes

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. Caractérisation technique du service.....	1
1.1 Présentation du territoire desservi	1
1.2 Mode de gestion du service.....	2
1.3 Estimation de la population desservie.....	3
1.4 Conventions d'import et (ou) d'export	3
1.5 Nombre d'abonnements	3
1.6 Prélèvements sur les ressources en eau du service.....	5
1.7 Production	5
1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
1.10 Récapitulatif des différents volumes	6
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	8
2.1 Modalités de tarification.....	8
2.2 Recettes	15
2.2.1 Recettes de la collectivité (hors captages Pretin et Ounans).....	15
2.2.2 Recettes des exploitants (hors captage Ounans)	15
3. Indicateurs de performance	16
3.1 Qualité de l'eau	16
3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	16
3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	17
3.4 Rendement du réseau de distribution	19
3.5 Indice linéaire des volumes non comptés.....	19
3.6 Indice linéaire de pertes en réseau.....	19
3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	19
4. Financement des investissements.....	21
4.1 Branchements en plomb	21
4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice.....	21
4.3 Etat de la dette du service.....	21
4.4 Amortissements.....	22
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	22
4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22
5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	23
5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité.....	23
5.2 Opération de coopération décentralisée	23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	24

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site www.services.eaufrance.fr

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Val d'amour
- Caractéristiques : EPCI à fiscalité propre

- Compétences liées au service :

Production Transfert Stockage Distribution

- Territoire desservi

Les 24 communes du territoire sont desservies par 10 captages

Captage	Communes desservies
Grange de Vaivre	GRANGE DE VAIVRE
Champagne sur Loue	CHAMPAGNE SUR LOUE
Cramans	CRAMANS
Pretin	Hameau de Certémery (MOUCHARD)
Villers Farlay	MOUCHARD, PAGNOZ, PORT-LESNEY, VILLERS FARLAY
Ecleux	CHAMBLAY, ECLEUX
Montbarrey	AUGERANS, BELMONT, CHATELAY, CHISSEY SUR LOUE, GERMIGNEY, LA LOYE, MONTBARREY, SANTANS, LA VIELLE LOYE
Ounans	OUNANS, VILLENEUVE D'AVALE
Mont sous Vaudrey	BANS, MONT SOUS VAUDREY, VAUDREY
Souvans	SOUVANS

Le captage d'Ounans appartient au Syndicat des eaux d'Arbois Poligny qui gère le service d'eau potable sur les communes d'Ounans et Villeneuve d'Aval conformément à la convention d'entente signée le 7 juillet 2017. Le syndicat prend en charge l'ensemble des travaux et perçoit la redevance eau potable. Le fonctionnement du service est assuré par la SOGEDO par le biais d'une délégation de service public.

Le captage de Pretin est géré par le Syndicat intercommunal des Eaux de la vache qui assure le fonctionnement et les investissements sur le réseau.

Le captage de Souvans alimente également la commune de Nevy les Dole qui bénéficie d'une vente d'eau.

- Existence d'un schéma de distribution Non Oui, date d'approbation :

- Existence d'un règlement de service Non Oui

Captage	Date d'approbation
Grange de Vaivre	18/12/2017
Champagne sur Loue	18/12/2017
Cramans	18/12/2017
Villers Farlay	18/12/2017
Ecleux	14/09/2020
Montbarrey	18/12/2017
Mont sous Vaudrey	18/12/2017
Souvans	18/12/2017

- Existence d'une CCSPL Non Oui

1.2 Mode de gestion du service

Captage	Mode de gestion
Grange de Vaivre	Délégation de service public
Champagne sur Loue	Délégation de service public
Cramans	Délégation de service public
Pretin	Régie
Villers Farlay	Délégation de service public
Ecleux	Délégation de service public
Montbarrey	Délégation de service public
Ounans	Délégation de service public
Mont sous Vaudrey	Délégation de service public
Souvans	Délégation de service public

Détail des délégations de service public :

Les missions confiées portent sur la production, le transfert, le stockage et la distribution.

Captage	Type de contrat	Nom du délégataire	Date de début	Date de fin
Grange de Vaivre	Affermage	SUEZ	01/01/2018	31/12/2023
Champagne sur Loue	Affermage	SUEZ	01/01/2018	31/12/2023
Cramans	Affermage	SUEZ	01/01/2018	31/12/2023
Villers Farlay	Affermage	SUEZ	01/07/2021	31/12/2023
Ecleux	Affermage	SUEZ	01/07/2013	31/12/2023
Montbarrey	Affermage	SUEZ	01/01/2018	31/12/2023
Ounans	Affermage	SOGEDO	01/05/2013	30/04/2025
Souvans	Affermage	SUEZ	01/01/2018	31/12/2023

Le contrat d'affermage signé avec VEOLIA le 27/04/2009 sur le captage de Villers Farlay est arrivé à son terme au 30 juin 2021. La gestion des équipements a été confiée à SUEZ par un avenant au contrat de 2018.

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 9 073 habitants.

1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Une convention de vente d'eau en gros est en cours avec la commune de Nevy les Dole pour son alimentation depuis le puits de captage de Souvans.

1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2021	2022	Observations
Grange de Vaivre	24	24	
Champagne sur Loue	81	80	
Cramans	262	261	
Pretin	19	20	Sur les communes du Val d'Amour
Villers Farlay	1 255	1 266	
Ecleux	295	295	
Montbarrey	1344	1 362	
Ounans	286	267	Sur les communes du Val d'Amour
Mont sous Vaudrey	999	1012	
Souvans	293	293	Sur les communes du Val d'Amour

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés au 31/12/2021
AUGERANS	94	93
BANS	127	131
BELMONT	139	140
CHAMBLAY	207	207
CHAMPAGNE SUR LOUE	81	80
CHATELAY	59	61
CHISSEY SUR LOUE	197	199
CRAMANS	262	261
ECLEUX	88	88
GERMIGNEY	42	41
GRANGE DE VAIVRE	24	24
LA LOYE	280	282
MONTBARREY	170	173
MONT SOUS VAUDREY	677	679
MOUCHARD	540	539
OUNANS	221	204
PAGNOZ	118	116
PORT-LESNEY	338	339
SANTANS	147	150
SOUVANS	293	293
VAUDREY	195	202
LA VIELLE LOYE	216	223
VILLENEUVE D'AVAIL	65	63
VILLERS FARLAY	295	292
<i>Total des abonnés</i>	4 875	4 880

1.6 Prélèvements sur les ressources en eau du service

Le service gère 8 ressources.

Les ressources qui ne sont pas gérées par le service ne sont pas prises en compte. Il s'agit du volume prélevé recalculé sur 365 jours.

Type de ressource et implantation	Débit nominal	Volume prélevé durant l'exercice 2021 (en m ³)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 (en m ³)
Grange de Vaivre Nappe	8m ³ /h 40m ³ /j	10 229	10 249
Champagne sur Loue Nappe	10m ³ /h 100m ³ /j	10 266	8 345
Cramans Nappe	32 m ³ /h 220m ³ /j	34 819	35 955
Villers Farlay Nappe	120 m ³ /h 900m ³ /j	238 992	203 445
Ecleux Nappe	30m ³ /h 180m ³ /j	41 891	43 053
Montbarrey Nappe	60m ³ /h 1 440 m ³ /j	168 372	174 816
Mont sous Vaudrey Nappe	50m ³ /h 500m ³ /j	142 362	145 637
Souvans Nappe	28m ³ /h 196m ³ /j	52 910	54 627
Total des prélèvements		705 573	676 127

1.7 Production

Captages	Volumes produits durant l'exercice 2021 (en m ³)	Volumes produits durant l'exercice 2022 (en m ³) <i>V_I</i>
Grange de Vaivre	10 229	10 249
Champagne sur Loue	10 266	8 345
Cramans	34 819	35 955
Villers Farlay	238 992	203 445
Ecleux	41 891	43 053
Montbarrey	168 372	174 816
Mont sous Vaudrey	142 362	145 637
Souvans	52 910	54 627

1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Captages	Volumes vendus durant l'exercice 2021 (en m ³)	Volumes vendus durant l'exercice 2022 (en m ³)	Observations
Grange de Vaivre	9 961	9 889	
Champagne sur Loue	8 149	6 706	
Cramans	27 461	28 676	
Villers Farlay	133 090	136 170	
Ecleux	32 530	33 119	
Montbarrey	124 797	116 947	
Mont sous Vaudrey	97 264	98 742	
Souvans	47 801	28 510	Dont 18 364 m ³ exportés vers Nevy lès Dole
Total vendu aux abonnés : V₇	481 990	458 759	

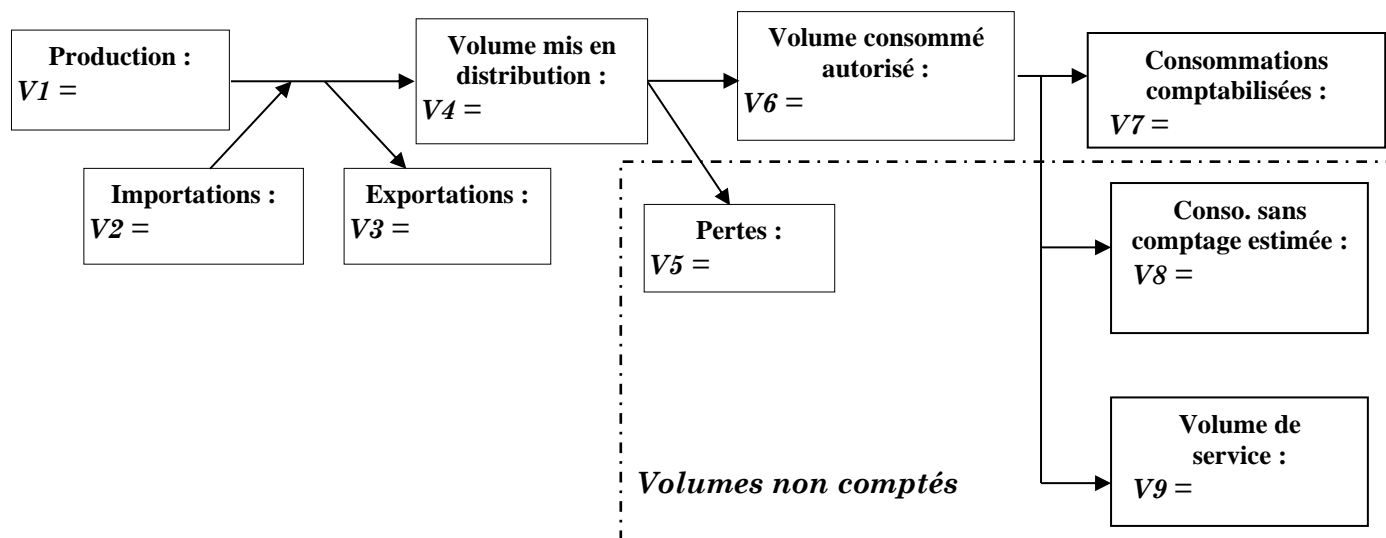
1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 166.45 kilomètres au 31/12/2022.

1.10 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V₁ ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- V₂ ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- V₃ ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- V₄ ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V₅ ou pertes ($V_4 - V_6$)
- V₆ ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V₇ ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- V₈ ou volume consommateurs sans comptage (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- V₉ ou volume de service du réseau (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



Captages	Production V1	Mis en distribution V4	Pertes V5	Consommé autorisé V6	Consommé comptabilisé V7	Sans Comptage V8	Service V9
Grange de Vaivre	10 249	10 249	270	9 979	9 889	60	30
Champagne sur Loue	8 345	8 345	959	7 386	6 706	-	680
Cramans	35 955	35 955	5170	30 784	30 104	-	680
Villers Farlay	203 445	203 445	64 504	138 941	136 541		2 400
Ecleux	43 053	43 053	9 394	33 659	138 941	240	300
Montbarrey	174 816	174 816	39 912	134 904	125 894	2 020	6 990
Mont sous Vaudrey	145 637	145 637	41 548	104 089	101 517		2 572
Souvans	54 627	54 627	4 898	49 729	48 699	80	950

Sur le captage du Souvans, 18 364 m3 ont été vendus à la commune de Nevy les Dole.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

L'abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

L'assujettissement à la TVA est obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice date du

- 08 juillet 2022 pour une application au 1^{er} octobre 2022

Tarifs (HT) applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³)

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0).

Captage de Grange de Vaivre

Désignation	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	10,00	10,00	0,00
Part proportionnelle /m ³	0,27	0,36	33,33
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	52,66	56,18	6,68
Part proportionnelle /m ³	0,631	0,673	6,66
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance Pollution domestique	0,28	0,28	0,00
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part CCVA	42,40	53,20	25,47
Part SUEZ	128,38	136,94	6,67
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Pollution	33,60	33,60	0,00
Total € HT	211,34	230,70	9,16
TVA	11,62	12,69	9,21
Total € TTC	222,96	243,39	9,16
Prix TTC au m³ pour 120 m³	1,86	2,03	9,14

Captage de Champagne sur Loue

Désignation	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	10,00	10,00	0,00
Part proportionnelle /m3	0,58	0,58	0,00
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	52,66	56,18	6,68
Part proportionnelle /m3	0,631	0,673	6,66
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance Pollution domestique	0,28	0,28	0,00
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part CCVA	79,60	79,60	0,00
Part SUEZ	128,38	136,94	6,67
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Pollution	33,60	33,60	0,00
Total € HT	248,54	257,10	3,44
TVA	13,67	14,14	3,44
Total € TTC	262,21	271,24	3,44
Prix TTC au m³ pour 120 m3	2,19	2,26	3,20

Captage de Cramans

Désignation	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	4,00	6,00	50,00
Part proportionnelle /m3	0,16	0,28	75,00
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	52,66	56,18	6,68
Part proportionnelle /m3	0,631	0,673	6,66
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance Pollution domestique	0,28	0,28	0,00
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
--	----------------------	----------------------	-----------------------

Part CCVA	23,20	39,60	70,69
Part SUEZ	128,38	136,94	6,67
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Pollution	33,60	33,60	0,00
Total € HT	192,14	217,10	12,99
TVA	10,57	11,94	12,96
Total € TTC	202,71	229,04	12,99
Prix TTC au m³ pour 120 m³	1,69	1,91	13,02

Captage de Pretin

Désignation	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	85	85,00	0,00
Part proportionnelle /m3	1,35	1,35	0,00
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	inclus	inclus	0,00
Redevance Pollution domestique	0,28	0,28	0,00
TVA	5,5%	5,5%	0,00

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part Collectivité	247,00	247,00	0,00
Redevance Pollution	33,60	33,60	0,00
Total € HT	280,60	280,60	0,00
TVA	15,43	15,43	0,00
Total € TTC	296,03	296,03	0,00
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,47	2,47	0,00

Captage de Villers Farlay

Désignation	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	45,00	45,00	0,00
Part proportionnelle /m3	0,40	0,40	0,00
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	49,66	52,66	6,04
Part proportionnelle /m3	1,272	0,631	-50,39
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,0845	0,058	-31,36
Redevance Pollution domestique	0,28	0,28	0,00
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part CCVA	93,00	90,00	-3,23
Part SUEZ	128,38	136,94	6,67
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Pollution	33,60	33,60	0,00
Total € HT	261,94	267,50	2,12
TVA	14,41	14,71	2,08
Total € TTC	276,35	282,21	2,12
Prix TTC au m³ pour 120 m3	2,30	2,35	2,17

Captage d'Ecleux

Désignation		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité €HT				
Part fixe /an		15,00	10,00	-33,33
Part proportionnelle /m3		0,25	0,3	20,00
Part délégataire €HT				
Part fixe /an		55,24	62,76	13,61
Part proportionnelle /m3	0,4972	0,565	13,64	Part proportionnelle /m3
	0,8452	0,9600	13,58	
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes				
Redevance Prélèvement sur la ressource		0,183	0,183	0,00
Redevance Pollution domestique		0,28	0,28	0,00
TVA		5,50%	5,50%	0,00

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part CCVA	45,00	46,00	2,22
Part SUEZ	149,70	170,06	13,60
Redevance Prélèvement	21,96	21,96	0,00
Redevance Pollution	33,60	33,60	0,00
Total € HT	250,26	271,62	8,54
TVA	13,76	14,94	8,58
Total € TTC	264,02	286,56	8,54
Prix TTC au m³ pour 120 m3	2,20	2,39	8,64

Captage de Montbarrey

Désignation	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	28,00	28,00	0,00
Part proportionnelle /m3	0,49	0,49	0,00
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	52,66	56,18	6,68
Part proportionnelle /m3	0,631	0,673	6,66
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance Pollution domestique	0,28	0,28	0,00
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part CCVA	86,80	86,80	0,00
Part SUEZ	128,38	136,94	6,67
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Pollution	33,60	33,60	0,00
Total € HT	255,74	264,30	3,35
TVA	14,07	14,54	3,34
Total € TTC	269,81	278,84	3,35
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,25	2,32	3,11

Captage d'Ounans

Désignation	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	38,12	38,12	0,00
Part proportionnelle /m3	0,752	0,994	32,18
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	37,6	39,64	5,43
Part proportionnelle /m3	1,697	1,789	5,42
	0,298	0,314	5,37
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,0768	0,0768	0,00
Redevance Pollution domestique	0,28	0,28	0,00
TVA	5,5%	5,5%	0,00

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part SIE Arbois Poligny	128,36	157,40	22,62
Part SOGEDO	101,34	106,82	5,41
Redevance Prélèvement	9,22	9,22	0,00
Redevance Pollution	33,60	33,60	0,00
Total € HT	272,52	307,04	12,67
TVA	14,99	16,89	12,68
Total € TTC	287,51	323,93	12,67
Prix TTC au m³ pour 120 m3	2,40	2,70	12,50

Captage de Mont sous Vaudrey

Désignation	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	10,00	10,00	0,00
Part proportionnelle /m3	0,64	0,64	0,00
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	52,66	56,18	6,68
Part proportionnelle /m3	0,631	0,673	6,66
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance Pollution domestique	0,28	0,28	0,00
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part CCVA	86,80	86,80	0,00
Part SUEZ	128,38	136,94	6,67
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Pollution	33,60	33,60	0,00
Total € HT	255,74	264,30	3,35
TVA	14,07	14,54	3,34
Total € TTC	269,81	278,84	3,35
Prix TTC au m³ pour 120 m3	2,25	2,32	3,11

Captage de Souvans

Désignation	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	30,00	30,00	0,00
Part proportionnelle /m3	0,57	0,57	0,00
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	52,66	56,18	6,68
Part proportionnelle /m3	0,631	0,673	6,66
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxes			
Redevance Prélèvement sur la ressource	0,058	0,058	0,00
Redevance Pollution domestique	0,28	0,28	0,00
TVA	5,50%	5,50%	0,00

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation en %
Part CCVA	98,40	98,40	0,00
Part SUEZ	128,38	136,94	6,67
Redevance Prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance Pollution	33,60	33,60	0,00
Total € HT	267,34	275,90	3,20
TVA	14,70	15,17	3,20
Total € TTC	282,04	291,07	3,20
Prix TTC au m³ pour 120 m3	2,35	2,43	3,40

Comme elle s'y était engagée, la collectivité a maintenu ses tarifs de l'eau potable jusqu'en septembre 2020. A compter du 1^{er} octobre 2020, une harmonisation des tarifs a été mise en place. Les prix des délégataires sont actualisés pour suivre l'évolution de l'indice des prix.

2.2 Recettes (en €)

2.2.1 Recettes de la collectivité (hors captages Pretin et Ounans)

	Année 2021	Année 2022	Variation
Recettes de vente d'eau	308 785.83	319 898.64	4.02%
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	308 785.83	319 898.64	4.02%
Recettes liées aux travaux	694 087.00	694 525.00	136.46%
Contribution exceptionnelle du budget général	0.00		
Autres recettes (loyers, subv animation captages)	22 820.89	30 798.41	-4.77%
Total autres recettes	716 907.89		
Total des recettes	1 025 693.70		66.95%

2.2.2 Recettes des exploitants (hors captage Ounans)

	Année 2021	Année 2022	Variation
Recettes de vente d'eau	568 339	495 680	- 12.78 %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	6 139	7 089	15.47 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	574 478	502 769	- 12.48 %
Recettes liées aux travaux	37 674	44 129	17.13 %
Produits accessoires	29 471	17 488	-40.66 %
Total autres recettes	67 145	61 617	-8.23 %
Total des recettes	641 623	564 386	-12.04 %

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}}$$

Captages	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre Prélèvements réalisés	Nombre prélèvements Non-conformes	Taux de conformité	Nombre Prélèvements réalisés	Nombre prélèvements Non-conformes	Taux de conformité
Grange de Vaivre	5	0	100 %	5	0	100 %
Champagne sur Loue	5	0	100 %	5	0	100 %
Cramans	8	0	100 %	9	0	100 %
Pretin	10	0	100 %	11	0	100 %
Villers Farlay	13	0	100 %	14	0	100 %
Ecleux	8	0	100 %	10	0	100 %
Montbarrey	13	1	92 %	14	0	100 %
Ounans	29	0	100 %	33	0	100 %
Mont sous Vaudrey	11	0	100 %	12	0	100 %
Souvans	8	0	100 %	9	0	100 %

3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% *Aucune action de protection*

20% *Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours*

- 40% *Avis de l'hydrogéologue rendu*
- 50% *Dossier déposé en préfecture*
- 60% *Arrêté préfectoral*
- 80% *Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)*
- 100% *Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application*

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

	Indice d'avancement
Grange de Vaivre	40%
Champagne sur Loue	80%
Cramans	80%
Pretin	80%
Villers Farlay	80%
Ecleux	80%
Montbarrey	80%
Ounans	80%
Mont sous Vaudrey	80%
Souvans	60%

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 74 %.

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (partie A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution mentionnant les ouvrages principaux	Oui	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	Oui	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire de réseaux et procédure de mise à jour complétée	Oui	10	10
	Information sur les matériaux et les diamètres rassemblés sur	Au moins 95% du linéaire	5	5
	Inventaire mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose	Pour 50% à 60% du linéaire	15	14
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et les servitudes	Oui	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et des équipements électromécaniques	Oui	10	10
	Le plan mentionne la localisation des branchements	Non	10	0
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs + référence et date de pose	Oui	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date et la nature de la réparation	Oui	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions : réparations, purges, travaux de renouvellement	Oui	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire	Non	5	0
TOTAL			120	104

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 90.

3.4 Rendement du réseau de distribution (voir tableau au 3-7)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3 \times 100}{V_1 + V_2} = \text{_____} \%$$

3.5 Indice linéaire des volumes non comptés (voir tableau au 3-7)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{_____} \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.6 Indice linéaire de pertes en réseau (voir tableau au 3-7)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{_____} \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = \text{_____} \%$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 1.25%

Captages	Linéaire réseau	Rendement du réseau (%)	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	Indice linéaire de perte (m3/km/j)	Linéaire réseau remplacé en 2022 en m
Grange de Vaivre	0,92	97,40	1,04	0,8	
Champagne sur Loue	2,40	88,50	0,24	1,09	160
Cramans	8,35	85,60	2,79	1,69	
Villers Farlay	42,35	68,30	4,40	4,16	
Ecleux	11,70	78,20	2,36	2,21	
Montbarrey	61,25	77,20	2,30	1,78	3 194
Mont sous Vaudrey	28,00	71,50	4,81	4,05	425
Souvans	11,48	91,00	1,40	1,17	

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Année 2021	Année 2022
Nombre total des branchements	4 606	4 691
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	11	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	109	109
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.24%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2.37%	2.32%

Le nombre de branchements au plomb n'est pas exhaustif, il peut varier en fonction des enquêtes faites lors des travaux de renouvellement.

4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en € HT)

Montants des travaux engagés	5 716.51
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	0
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	0

4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2021	Année 2022
Encours de la dette au 31 décembre	637 159.40	581 582.35
Remboursement au cours de l'exercice	72 204.64	75 899.01
<i>dont en intérêts</i>	18 924.09	17 576.04
<i>dont en capital</i>	53 280.55	58 322.97

4.4 Amortissements

	Année 2021	Année 2022
Montant de la dotation aux amortissements	210 989.07	236 376.88

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Néant	

4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

Néant.

Programme Prévisionnel d'Investissement validé en 2019 pour la période 2019 - 2024.

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année n, le service a reçu 11 demandes d'abandon de créances pour un montant de 345.23 €.

0 € ont été versés à un fonds de solidarité.

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{Montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité}}{\text{Volume facturé}} = 0.0014\text{€/m}^3$$

5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Néant

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 073	9095
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m3	Valeur 2021	Valeur 2022
	Grange de Vaivre	1.86	2,03
	Champagne sur Loue	2.12	2,26
	Cramans	1.69	1,91
	Pretin	2.47	2,47
	Villers Farlay	2.30	2,35
	Ecleux	2.20	2,39
	Montbarrey	2.25	2.32
	Ounans	2.40	2,70
	Mont sous Vaudrey	2.25	2,32
	Souvans	2.35	2.43
Indicateurs de performances		Valeur 2021	Valeur 2022
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97.87%	97.96%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90	104
P104.3	Rendement du réseau de distribution		
	Grange de Vaivre	97.70	97,40
	Champagne sur Loue	86.60	88,50
	Cramans	80.80	85,60
	Villers Farlay	57.65	68,30
	Ecleux	80.03	78,20
	Montbarrey	61.25	77,20
	Mont sous Vaudrey	69.10	71,50
	Souvans	92.10	91,00
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés		
	Grange de Vaivre	0.80	1,04
	Champagne sur Loue	2.42	0,24
	Cramans	2.41	2,79
	Villers Farlay	6.44	4,40
	Ecleux	3.30	2,36
	Montbarrey	1.95	2,30
	Mont sous Vaudrey	4.51	4,81
	Souvans	1.22	1,40
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau		
	Grange de Vaivre	0.71	0,8

	Champagne sur Loue	1.56	1,09
	Cramans	2.18	1,69
	Villers Farlay	7.24	4,16
	Ecleux	1.70	2,21
	Montbarrey	1.61	1,78
	Mont sous Vaudrey	4.32	4,05
	Souvans	0.99	1,17
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.96	0,8
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78%	74%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0.001	0.0014